



Paris, le 5 juillet 2011

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Lancement du réseau des pôles métropolitains

A l'occasion d'une journée de rencontre et de débats, les présidents des associations du bloc local⁽¹⁾ ont lancé, ce jour à l'AMF, devant plus de 170 élus et responsables territoriaux, le « réseau des pôles métropolitains ».

D'ores et déjà, plus de vingt pôles métropolitains vont être créés dans les mois qui viennent. C'est ce que révèle une enquête⁽²⁾ réalisée auprès de l'ensemble des territoires concernés par la loi de réforme territoriale qui a institué, le 16 décembre dernier, cette nouvelle forme de coopération inter-territoriale.

A travers la mise en place d'un pôle métropolitain, c'est la recherche d'un projet de développement ambitieux et équilibré, d'atouts complémentaires et d'accroissement global de l'attractivité de l'ensemble du territoire qui s'exprime. Comme l'a souligné Philippe Richert, ministre des Collectivités territoriales, les pôles métropolitains ont été créés pour répondre à cette ambition et « être un outil au service des collectivités ».

Véritable plate-forme d'échanges et d'initiatives partagées au service des habitants, ce réseau permettra aux territoires, dans le respect des spécificités des collectivités locales qui les composent, de nourrir leurs projets de pôles et d'en assurer la pleine réussite. Les associations du bloc local ont souhaité que son fonctionnement s'adapte pleinement aux attentes des territoires. Ainsi, elles ont déterminé, ensemble, ses priorités ainsi qu'un programme de travail autour de thématiques telles que les transports, l'urbanisme, le développement économique, l'aménagement ...

Pour renforcer la transversalité et l'échange des bonnes pratiques, d'autres partenaires se sont déjà engagés dans le réseau (FNAU, GART, ACFCI, CNCD, ETD). Ils rejoignent ainsi la DATAR, dont le soutien au projet a été rappelé par Emmanuel Berthier, délégué interministériel à l'aménagement du territoire, ainsi que la DGCL.

Cette première journée d'échanges a permis de répondre à nombre des interrogations formulées par les territoires : quels contenus et quelles missions confier aux futurs pôles ? Quels outils nécessaires à leur mise en œuvre et à leur fonctionnement (statuts, ingénierie...) ? Elle a été l'occasion d'annoncer un programme de travail ambitieux : mise en place d'un site Internet, organisation de journées thématiques, conseil et mise à disposition de l'ensemble des ressources par mutualisation des expertises de chacun des partenaires...

(1) Association des maires de France, Association des maires de grandes villes de France, Fédération des maires des villes moyennes, Association des petites villes de France, Association des maires ruraux de France, Assemblée des communautés urbaines de France, Association des communautés de France.

(2) sur les 50 territoires potentiellement concernés (soit les EPCI à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants et de plus de 50.000 habitants en situation frontalière), par la loi, 26 se sont déjà positionnés en faveur de 21 projets de pôles.

Contacts presse :

AMF
Marie-Hélène GALIN
T. 01 44 18 13 59

AMGVF
Sébastien FOURNIER
T. 01 44 39 34 65

FMVM
Armand PINOTEAU
T. 01 45 44 99 61

APVF
André ROBERT
T. 01 45 44 00 83

AMRF
Cédric SZABO
T. 04 72 61 77 20

AdCF
Sandrine GUIRADO
T. 01 55 04 88 13

ACUF
Olivier LANDEL
T. 01 42 22 19 19